

CABINET D'EXPERTISES RAMADIER SARL

4 Rue du Cap Martel 31250 REVEL Tél: 05 61 83 61 27 agendaphr@aol.com Mr Gérard BONNEY

Dossier N° 2019-06 0549 #ENS

État des nuisances sonores aériennes (ENSA)



DESIGNATION DE L'IMMEUBLE

Adresse: Borde Basse

31540 MAURENS

Référence cadastrale : ZL / 14 ; 15 ; 29
Lot(s) de copropriété : Sans objet

Nature de l'immeuble : Maison individuelle

Destination des locaux : Habitation

Date de construction : Antérieur à 1949

Contexte de la mission :

Avant-vente
Avant mise en location

DESIGNATION DU PROPRIETAIRE

Propriétaire : Mr Gérard BONNEY – Borde Basse 31540 MAURENS

Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :

☑ Propriétaire de l'immeuble☐ Autre, le cas échéant (préciser) :

DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

Opérateur de diagnostic : Nicolas BLANCHARD

Cabinet de diagnostics : CABINET D'EXPERTISES RAMADIER sarl

4 Rue du Cap Martel – 31250 REVEL N° SIRET : **441 398 450 00011**

Compagnie d'assurance : ALLIANZ N° de police : 49366477 Validité : du 01/01/2020 au 31/12/2020

REALISATION DE LA MISSION

N° de dossier : **2019-06 0549 #ENS**

Ordre de mission du : 18/06/2019

Document(s) fourni(s) : Aucun

Commentaires : Néant







CADRE REGLEMENTAIRE

- Article L112-11 du Code de l'Urbanisme : Effets du plan d'exposition au bruit des aérodromes
- Article L271-4 du Code de la Construction et de l'Habitation : Dossier de diagnostic technique
- Article 3-3 de la Loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs

<u>Nota</u>: Sauf indication contraire, l'ensemble des références légales, réglementaires et normatives s'entendent de la version des textes en vigueur au jour de la réalisation du diagnostic.

LIMITES DU DOMAINE D'APPLICATION DU DIAGNOSTIC

Lorsque des immeubles bâtis à usage d'habitation ou à usage mixte professionnel et d'habitation et des immeubles non bâtis constructibles situés dans l'une des zones de bruit définies par un plan d'exposition au bruit des aérodromes font l'objet de location ou de vente, un document informant de cette situation doit être communiqué au futur acquéreur ou locataire.

Ce document comporte :

- L'indication claire et précise de cette zone ;
- L'adresse du service d'information en ligne permettant de consulter le plan d'exposition au bruit ;
- La mention de la possibilité de consulter le plan d'exposition au bruit à la mairie de la commune où est sis l'immeuble.

L'acquéreur ou le locataire ne peut se prévaloir à l'encontre du vendeur ou du bailleur des informations contenues dans ce document qui n'a qu'une valeur indicative.

SYNTHESE DE L'ÉTAT RELATIF AU PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT DES AERODROMES (PEB)

L'immeuble objet du présent état est situé :								
☐ En zone de bruit fort A	\square En zone de bruit fort B	\square En zone de bruit modéré C						
☐ En zone de bruit D		⊠ Hors zone de bruit						

DATE D'ETABLISSEMENT DE L'ETAT

État rédigé à REVEL, le 21/09/2020

Signature de l'opérateur de diagnostic

Durée de validité : Non définie par la réglementation

Cachet de l'entreprise

CABINET D'EXPERTISES RAMADIER SARL

4 Rue du Cap Martel 31250 REVEL Tél : 05 61 83 61 27

SIRET: 441 398 450 00011 - APE: 7112B

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité (annexes comprises), et avec l'accord écrit de son signataire.





ÉTAT DES NUISANCES SONORES AERIENNES

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L112-3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière.

	t dot dtabii dai ia b	ase des informati	ulis illises a uli		êté préfectoral		
n° Non co	mmuniqué par la F	Préfecture	du		mis à jour le		
Adress	se de l'immeuble		code po	stal ou Insee	со	mmune	
Borde E	3asse		3	31540	MA	URENS	
-							
Siti	uation de l'imm	euble au regar	d d'un ou plu	isieurs plans	d'exposition a	iu bruit (PEB)	
■ L'imme	euble est situé dans	s le périmètre d'ur	PEB		¹ oui	non	Х
ré	évisé a	pprouvé	date				
¹ Si oui	i, nom de l'aérodro	me:					
> L'imme	uble est concerné	par des prescripti	ons de travaux	d'insonorisation	n ² oui	non	
² Si oui	, les travaux presc	rits ont été réalisé	es				
■ L'imme	euble est situé dans	s le périmètre d'ur	n autre PEB		¹ oui	non	Х
		pprouvé	date				
	i, nom de l'aérodro		dato				
Si oui	i, nom de raerodro	ille.					
	Situation de l'	'immeuble au r	egard du zor	nage d'un pla	n d'exposition	au bruit	
> L'imme	uble se situe dans	une zone de brui	t d'un plan d'ex	position au brui	t définie comme	:	
Z	one A ¹	zone B ²	zon	e C ³	zone D ⁴		
(b	oruit fort)	(bruit fort)	(bruit mo				
1 Intérieu	ur de la courbe d'indice l	_den 70					
2 Entre la	a courbe d'indice Lden 7	0 et une courbe chois					
2 Entre la 3 Entre la	a courbe d'indice Lden 7 a limite extérieure de la 2	'0 et une courbe chois zone B et la courbe d'i	ndice Lden choisi e				
2 Entre la 3 Entre la 4 Entre la (Cette 2 réserve	a courbe d'indice Lden 7	70 et une courbe chois zone B et la courbe d'i zone C et la courbe d'i ue pour les aérodrome rticle L112-9 du code l	ndice Lden choisi e ndice Lden 50 s mentionnés au 1 c 'urbanisme pour les	ntre 57 et 55 le l'article 1609 quat aérodromes dont le			
2 Entre la 3 Entre la 4 Entre la (Cette : réserve	a courbe d'indice Lden 7 a limite extérieure de la : a limite extérieure de la : zone n'est obligatoire qu e des dispositions de l'ai	"O et une courbe chois zone B et la courbe d'i zone C et la courbe d'i ue pour les aérodrome rticle L112-9 du code l' ntaire sur l'ensemble d	ndice Lden choisi e ndice Lden 50 s mentionnés au 1 c 'urbanisme pour les les plages horaires	ntre 57 et 55 le l'article 1609 quat aérodromes dont le d'ouverture.)	nombre de créneaux		
2 Entre la 3 Entre la 4 Entre la (Cette a réserve l'objet d Nota bene	a courbe d'indice Lden 7 a limite extérieure de la : a limite extérieure de la : zone n'est obligatoire qu e des dispositions de l'ai d'une limitation réglemen e : Lorsque le bien se si	70 et une courbe chois zone B et la courbe d'i zone C et la courbe d'i ue pour les aérodrome rticle L112-9 du code l' ntaire sur l'ensemble d tue sur 2 zones, il con	ndice Lden choisi e ndice Lden 50 s mentionnés au l c l'urbanisme pour les les plages horaires vient de retenir la z	ntre 57 et 55 le l'article 1609 quat aérodromes dont le d'ouverture.) one de bruit la plus i	nombre de créneaux	horaires attribuable	s fait
2 Entre la 3 Entre la 4 Entre la (Cette a réserve l'objet d Nota bene	a courbe d'indice Lden 7 a limite extérieure de la : a limite extérieure de la : zone n'est obligatoire que e des dispositions de l'ai d'une limitation réglemen e : Lorsque le bien se si	"O et une courbe chois zone B et la courbe d'i zone C et la courbe d'i ue pour les aérodrome rticle L112-9 du code l' ntaire sur l'ensemble d' tue sur 2 zones, il con	ndice Lden choisi e ndice Lden 50 s mentionnés au l d' 'urbanisme pour les les plages horaires vient de retenir la zu isation de l'in	ntre 57 et 55 le l'article 1609 quat aérodromes dont le d'ouverture.) one de bruit la plus i	mportante.	nhoraires attribuable	s fait n comp
2 Entre la 3 Entre la 4 Entre la (Cette a réserve l'objet d Nota bene Documents d Le plan	a courbe d'indice Lden 7 a limite extérieure de la : a limite extérieure de la : zone n'est obligatoire qu e des dispositions de l'ai d'une limitation réglemen e : Lorsque le bien se si	"O et une courbe chois zone B et la courbe d'i zone C et la courbe d'i zone C et la courbe d'i ue pour les aérodrome rticle L112-9 du code l'intaire sur l'ensemble cutue sur 2 zones, il conmettant la local ruit est consultable."	ndice Lden choisi e ndice Lden 50 s mentionnés au l d' l'urbanisme pour les les plages horaires vient de retenir la zu isation de l'in e sur le site inte	ntre 57 et 55 le l'article 1609 quat aérodromes dont le d'ouverture.) one de bruit la plus i nmeuble au re	mportante. gard des nuisatail de l'institut na	nhoraires attribuable	s fait n comp
2 Entre la 3 Entre la 4 Entre la (Cette a réserve l'objet d Nota bene Documents d Le plan géogra II est au	a courbe d'indice Lden 7 a limite extérieure de la : a limite extérieure de la : a limite extérieure de la : zone n'est obligatoire qu e des dispositions de l'ai d'une limitation réglemen e : Lorsque le bien se si de référence per n d'exposition au br phique et forestière ussi possible de co	"O et une courbe chois zone B et la courbe d'i zone C et la courbe d'i zone C et la courbe d'i zone La courbe d'i zone C et la courbe d'i zone C et la courbe d'i zone La courbe d'i zone La la courbe tue sur 2 zones, il con mettant la local ruit est consultable e (IGN) à l'adress insulter le plan d'e	ndice Lden choisi e ndice Lden 50 s mentionnés au l d l'urbanisme pour les les plages horaires vient de retenir la zo isation de l'in e sur le site inte e suivante : ww exposition au br	ntre 57 et 55 de l'article 1609 quat aérodromes dont le d'ouverture.) one de bruit la plus i nmeuble au re ernet du Géopor vw.geoportail.go ruit à la mairie d	mportante. gard des nuisatail de l'institut nuv.fr e la commune or	ances prises e	n comp
2 Entre la 3 Entre la 4 Entre la (Cette a réserve l'objet d Nota bene Documents d Le plan géogra II est au	a courbe d'indice Lden 7 a limite extérieure de la : a limite extérieure de la : a limite extérieure de la : zone n'est obligatoire que e des dispositions de l'au d'une limitation réglemen e : Lorsque le bien se si de référence per a d'exposition au br phique et forestière	"O et une courbe chois zone B et la courbe d'i zone C et la courbe d'i zone C et la courbe d'i zone La courbe d'i zone C et la courbe d'i zone C et la courbe d'i zone La courbe d'i zone La la courbe tue sur 2 zones, il con mettant la local ruit est consultable e (IGN) à l'adress insulter le plan d'e	ndice Lden choisi e ndice Lden 50 s mentionnés au l d l'urbanisme pour les les plages horaires vient de retenir la zo isation de l'in e sur le site inte e suivante : ww exposition au br	ntre 57 et 55 de l'article 1609 quat aérodromes dont le d'ouverture.) one de bruit la plus i nmeuble au re ernet du Géopor vw.geoportail.go ruit à la mairie d	mportante. gard des nuisatail de l'institut nuv.fr e la commune or	ances prises e	n comp
2 Entre la 3 Entre la 4 Entre la (Cette : réserve l'objet d Nota bene Documents d Le plan géogra II est au	a courbe d'indice Lden 7 a limite extérieure de la : a limite extérieure de la : a limite extérieure de la : zone n'est obligatoire qu e des dispositions de l'ai d'une limitation réglemen e : Lorsque le bien se si de référence per n d'exposition au br phique et forestière ussi possible de co	"O et une courbe chois zone B et la courbe d'i zone C et la courbe d'i zone C et la courbe d'i zone La courbe d'i zone C et la courbe d'i zone C et la courbe d'i zone La courbe d'i zone La la courbe tue sur 2 zones, il con mettant la local ruit est consultable e (IGN) à l'adress insulter le plan d'e	ndice Lden choisi e ndice Lden 50 s mentionnés au l d l'urbanisme pour les les plages horaires vient de retenir la zo isation de l'in e sur le site inte e suivante : ww exposition au br	ntre 57 et 55 de l'article 1609 quat aérodromes dont le d'ouverture.) one de bruit la plus i nmeuble au re ernet du Géopor vw.geoportail.go ruit à la mairie d	mportante. gard des nuisatail de l'institut nuv.fr e la commune or	ances prises e	n comp

vendeur / bailleur date / lieu acquéreur / locataire

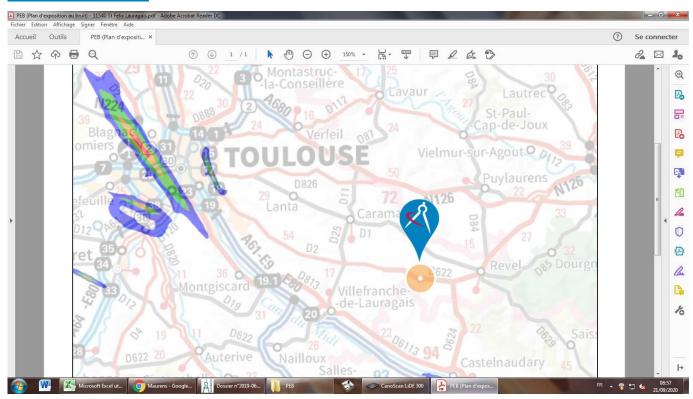
MR BONNEY
Gérard
Fait le 21/09/2020
à REVEL

Information sur les nuisances sonores aériennes : pour en savoir plus, consultez le site internet www.ecologique-solidaire.gouv.fr





CARTOGRAPHIE



Légende

Zone de bruit fort A

Zone de bruit fort B

Zone de bruit modéré C

Zone de bruit D

Hors zone de bruit

Règles de délimitation : voir Articles R112-1 à R112-3 du Code de l'Urbanisme

Adresse du service d'information en ligne permettant de consulter le plan d'exposition au bruit : https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-dexposition-au-bruit-peb

Il est possible de consulter le plan d'exposition au bruit à la mairie de la commune où est sis l'immeuble.